

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : /	Source de la saisine : État et Région NA
Avis n° 2022-20	
Date de validation 17/05/2022	Plan d'actions quinquennal et composition du conseil scientifique du CEN Nouvelle-Aquitaine

L'article 2 de l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions d'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels prévoit que la CSRPN donne un avis sur le Plan d'actions quinquennal (PAQ) ainsi que sur la composition du Conseil scientifique (CS) du CEN.

Le rapporteur du CSRPN relève le travail important d'harmonisation réalisé depuis la fusion des trois anciennes structures et que le projet de PAQ poursuit dans le sens d'une harmonisation du travail. Il souligne la clarté de la présentation en séance.

Le CSRPN soulève la différence du nombre de sites et du ratio de maîtrise foncière entre les différents territoires et notamment dans le département des Landes avec une absence d'antenne du CEN. La réorganisation de la stratégie foncière est une priorité du PAQ qui sera soumis au CS. La définition de critères de classement sera le 1^{er} axe sur lequel travaillera le CS. Il est attendu que l'absence d'antenne dans le département des Landes soit considérée et ne perdure pas à l'issue de cette nouvelle période d'agrément.

Il est précisé qu'il existe un groupe de travail national consacré aux choix des indicateurs de suivi de réalisation du plan d'actions. Le travail sera conduit au niveau du CEN en lien avec le GT national.

Concernant l'implication du CEN dans la gestion et le suivi de mesures de compensation, il est rappelé que le choix d'implication est arbitré suivant la charte du CEN.

Le CSRPN demande des précisions sur la mise à disposition des données naturalistes centralisées dans sa base de données Kollect. Le Directeur du CEN rappelle que la base de données est connectée aux plateformes thématiques régionales du SINP (faune et flore-fonge-habitats) avec un versement quotidien des données de la base.

Concernant le projet de composition du conseil scientifique du CEN, le CSRPN note le nombre élevé d'experts et une répartition déséquilibrée des disciplines naturalistes avec par exemple une absence d'expertise pour la mycologie alors qu'un cahier technique de réserves naturelles de France dédié aux champignons consacre un chapitre à l'intégration de la fonge dans les plans de gestion. Il s'agit d'un groupe important à prendre en compte dans les plans de gestion.

Le CSRPN N-A formule à l'unanimité un avis favorable avec remarques pour le plan d'actions quinquennal du CEN Nouvelle-Aquitaine avec le souhait d'orienter la politique d'acquisition foncière vers des milieux naturels plus diversifiés et qui n'ont pas systématiquement vocation à être gérés et un avis favorable avec remarques pour le projet de composition du CEN Nouvelle-Aquitaine portant sur le nombre élevé, une répartition déséquilibrée des disciplines naturalistes comme l'absence d'expert concernant la fonge dans la composition proposée.

Le Président du CSRPN N-A

